

Agacer, étriver, asticoter Du tumulte des batailles à juste pour rire

Ludmila Bovet

Numéro 132, hiver 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/55659ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bovet, L. (2004). Agacer, étriver, asticoter : du tumulte des batailles à juste pour rire. *Québec français*, (132), 103–105.

Agacer, étriver, asticoter

Du tumulte des batailles à juste pour rire

PAR LUDMILA BOVET

Un certain nombre de verbes ont au Québec, en plus du sens qui est courant en français de France actuel, un emploi plus ancien qui s'est maintenu ici alors qu'il a disparu là-bas. Cette constatation a déjà été faite, dans ces pages, pour les verbes *ricaner* et *brailler*. Voici le verbe *agacer* qui s'inscrit sur la liste.

Ne l'agace pas, laisse-la donc tranquille !

Voilà ce qu'une mère pourrait dire à son fils en train de taquiner sa sœur. Les garçons aiment agacer les filles, c'est bien connu. Une mère française s'exprimerait-elle en ces termes dans une situation semblable ? À l'entrée *agacer*, le *Petit Robert* présente la définition suivante, accompagnée de la marque *mod[erne]* : « provoquer par des taquineries, des agaceries ». C'est bien le sens québécois... oui, mais, si l'on regarde l'entrée suivante, on constate que le mot *agaceries* (surtout pluriel) est défini par « mines ou paroles inspirées par une coquetterie légèrement provocante ». Si l'on se réfère maintenant au *Petit Larousse* de l'an 2000, on y lit pour *agacer* la définition « taquiner, provoquer par jeu » et pour *agaceries*, « mine, parole, regard destinés à provoquer, à aguicher ». Aucun des deux dictionnaires ne donne d'exemple pour illustrer ce sens-là d'*agacer*. Il faut donc consulter le *Grand Robert* (éd. 2001), dans lequel le sens 3 est marqué comme *vieilli* et défini par « troubler sexuellement par des excitations légères, éveiller le désir de... —> Aguicher, taquiner ; agaceries. Par ext. *Agacer le désir* ». Une remarque précise que le mot, encore courant dans la littérature du XIX^e siècle, ne s'applique qu'à l'action érotique de la femme sur l'homme. L'exemple qui suit

est tout à fait éloquent : « elle agaça mon maître : il répondit pour rire à ses minauderies ».

Vient ensuite le sens 4, également donné comme *vieilli* et défini par « causer une légère excitation à » —> Piquer. *Agacer qqn intellectuellement. Cela agaçait sa curiosité*. Aucune citation littéraire ne suit, mais bien une remarque fort éclairante : « Avec un complément nom de personne, cet emploi n'est plus compris, du fait de la fréquence du sens 2 ».

Allons donc examiner le sens 2, qui se lit ainsi : « Mettre (qqn) dans un état d'agacement. —> Porter sur les nerfs à. — *Tous ces bavardages l'agacent*. —> Énerver, irriter. *Il commence à m'agacer, celui-là ! Ce film m'agace* ». L'état d'agacement dont parle la définition est donc une « irritation morale qui provoque de l'impatience ».

Si on se réfère uniquement aux définitions et aux exemples, il n'est pas facile de distinguer la nuance entre l'emploi courant du français actuel (sens 2 dans le *Grand Robert*) et l'emploi québécois. Essayons d'y voir plus clair. Au Québec, si on se met à agacer quelqu'un, c'est par jeu : l'intention n'est pas méchante. « S'amuser à contrarier dans de petites choses, sans y mettre de méchanceté » : telle est la définition du *Petit Robert* pour le verbe *taquiner* ; elle s'applique aussi bien à *agacer*. On provoque une personne pour la faire réagir.

Par ailleurs, l'emploi québécois est actif, c'est-à-dire que *agacer* exprime l'action de provoquer ; en revanche, l'usage français fait état du résultat possible de cette action : l'énervement, l'impatience, comme dans *il commence à m'agacer*. Cependant l'exemple

suivant donné par le *Robert* est ambigu : *ne l'agace pas, laisse-le donc tranquille*. Il est suivi par des renvois à *asticoter*, *embêter*, *exciter*, *enquiquiner*.

C'est la comparaison de différents contextes qui est la plus éclairante. « J'ai dit ça juste pour t'agacer » (te taquiner). « Laisse-moi tranquille, tu m'agaces ! » (tu m'énerves). « Un joueur de tours qui prend rien au sérieux, toujours en farces, toujours après agacer le monde ». (R. Choquette, *Le curé de village*, 1936, p. 185). « Mais les filles en général [...], vous allez les narguer là, vous allez les agacer là, là elles vont partir à brailler, elles vont s'en aller dans leur chambre » (Corpus Bibeau-Dugas, enquêtes orales effectuées à Montréal en 1963).

Cet emploi appartient au registre familier et il est difficile d'en trouver des exemples dans la presse écrite. En voici un cependant : « Claude Bécharde aime rire [...], il aime s'amuser aux dépens de ses amis, à qui il ne laisse guère de ré-

La mère Agasse

Dret au bout de trois minutes (bis)
Dret au monde un agasson, la pibole !
Dret au monde un agasson, la pibole !

Quelle est la fille qui jaccane ? (bis)
Dret la mine aux garçons, la pibole !
Dret la mine aux garçons, la pibole !

M'vair l'curé, c'est une agasson (bis)
Ou ben un p'tit agasson, la pibole !
Ou ben un p'tit agasson, la pibole !

Vous lui f'rez faire une sottise (bis)
Avec un p'tit capuchon, la pibole !
Avec un p'tit capuchon, la pibole !

L'enverrons dans nos campagnes (bis)
Pour y prêcher la mission, la pibole !
Pour y prêcher la mission, la pibole !

pit. « J'aime les agacer. Ça détend l'atmosphère » (*La Presse*, 22 juin 2003, p. A-12). Comme on le voit, ce sont les propos tenus par le ministre, rapportés tels quels.

En revanche, les contextes où *agacer* est utilisé dans son sens français courant abondent. Par exemple : « Nos cousins d'outre-mer ne sont pas les seuls à entretenir des rapports aussi ambigus avec les États-Unis. Aucun pays ne réussit à nous agacer et à nous fasciner à ce point » (*Voir*, 31 juillet 2003, p. 6). « [...] M^{me} Clarkson a donc traîné à sa suite des artistes, des chercheurs, des représentants d'organismes, qui ont participé partout à des débats, des présentations. L'exact équivalent des missions commerciales d'Équipe Canada, où se pressent les premiers ministres et dont ni l'importance ni le coût ne sont jamais remis en cause. [...] // Mais la gouverneure générale agace. La presse de langue anglaise n'a de cesse de critiquer ses tenues, son mode de vie, son célèbre mari » (*Le Devoir*, Éditorial, 20 septembre 2003, p. B-4).

De plus en plus inoffensif

En ancien français, le verbe est attesté depuis la fin du XI^e siècle sous la forme *agacier*, avec le sens d'« attaquer, provoquer, harceler (qqn, une armée) ». La forme *agacer* est relevée depuis 1530. Le verbe prend une valeur nouvelle dans un passage de Montaigne, celle qui est définie dans le *Grand Robert* par « causer une légère excitation à¹ ». Il s'agit d'une provocation verbale adressée par le général romain Vitellius aux soldats de son ennemi Othon : « [...] ayant affaire à Othon, plus faible en valeur de soldats, des-accoutumez de longue main du fait de la guerre et amollis par les délices de la ville, il les agassa tant enfin par ses paroles piquantes, leur reprochant leur pusillanimité et le regret des Dames et festes qu'ils venaient de laisser à Rome, qu'il leur remit par ce moyen le cœur au ventre [...] »². En effet, les soldats paresseux furent touchés au vif par ces injures et se précipitèrent dans la bataille pour se venger.

Le premier dictionnaire à relever cet emploi est celui de Furetière, paru en 1690 : « Provoquer qqn doucement à quelque dispute ou querelle. Il l'a si souvent agacé qu'il a été contraint de répondre ».

Au XVII^e siècle apparaissent les sens de « mettre dans un état d'agacement, énerver », qui est devenu le plus usuel, et de « chercher à plaire par des regards, des manières attrayantes ».

L'emploi québécois est une atténuation de l'idée de provocation verbale relevée à partir de Montaigne. Il n'est pas propre au Québec uniquement. En effet, il est attesté en Wallonie, en Picardie et en Normandie. Le *Dictionnaire des parlers picards du Vimeu* (Somme)³ donne la définition « taquiner, irriter » et l'exemple (en écriture phonétique) *il agace son frère ; agacerie y est défini par « taquinerie » (il m'embête avec ses agaceries) et agaceux par « taquin »*. Dans un dictionnaire wallon, *agacer* est défini par son sens français, mais *agacerie* par « taquinerie »⁴.



Levain, fruits verts et cris aigus

L'étymologie d'*agacer* n'est pas certaine. On suppose qu'il s'agit d'un croisement de l'ancien verbe *aacier* (variante *aachier*) qui signifiait « rendre aigre en mettant du levain dans le pain » et du verbe *agachier* (*agacer*) « crier comme une pie ». *Agace* ou *agasse* ou *agache*, mot ancien désignant la pie (depuis le XI^e siècle), subsiste encore dans certaines régions de France. Le verbe *aacier* serait issu d'un latin populaire **adaciare*, altération de *adacidare*, dont la base *acidus* vient du verbe *acere* « être aigre », lui-même apparenté à *acer* « pointu, perçant ». Le verbe *aacier* s'utilisait aussi pour rendre compte de la sensation désagréable provoquée sur les dents par l'acidité des fruits et cet usage s'est transmis à *agacer*⁵. On connaît ce passage de la Bible : « Pourquoi dites-vous ce proverbe dans le pays d'Israël : Les pères ont mangé des raisins verts et les dents des enfants en ont été agacées ? » (Ézéchiel, XVIII, 2, cité dans le *Grand Robert*).

Qui aime bien étrive bien

On cherchera en vain le verbe *étriver* dans les dictionnaires modernes. Peut-être un peu vieilli mais encore utilisé au Québec dans le même sens qu'*agacer* « taqui-

ner », il ne pose pas de problèmes d'interprétation selon le contexte. Ce qui surprend, cependant, c'est la locution *faire étriver* qui s'utilise de la même façon et avec le même sens qu'*étriver* seul. Pas de différence entre « il dit ça juste pour t'étriver » et « il dit ça juste pour te faire étriver ». Ces verbes se trouvent d'ailleurs à l'infinitif dans la majorité des exemples. Par ailleurs, les deux formes figurent sous la plume du même auteur et à la même page dans cet extrait datant de 1854 : « [...] il m'a parlé de toi, Jérémie ; il m'a fait étriver à ton sujet » et « [...] n'allez pas croire qu'il est sérieux ! c'est pour rire, pour m'étriver ». L'auteur, François-Pascal-Eugène L'Écuyer, a bien pris soin de faire imprimer ces mots en italiques, pour signaler qu'ils ne sont pas « français »⁶.

Dans une lettre datée de 1859, l'illustre Louis-Joseph Papineau écrit : « J'ai fait étriver Mr Bourassa père, en lui disant que je ne souffrirais pas que ma maison devint une maison de scandale comme la sienne, à l'Acadie⁷ ». Plus près de nous, on trouve ces verbes sous la plume de Jacques Ferron, Yves Beauchemin, Michel Tremblay, entre autres. Même la presse écrite en fournit des attestations, ce qui prouve sa vitalité expressive. À propos d'Argan, le « malade imaginaire », on lit : « La servante Toinette [...], elle, l'étrive, mais ne le déteste pas. Elle le maternelle » (*Le Soleil*, 12 avril 2003, p. C-1). Dans un article intitulé *J'aime pas*, Pierre Champagne se dévoile : « Mais ce qui me fait aimer encore moins Céline, c'est que ma belle-mère l'aime trop. Et quand ma belle-mère aime, elle idolâtre. / / Or, si je n'aime pas Céline, j'aime bien ma belle-mère et comme le dit l'adage... qui aime bien châtie bien. À chaque fois que j'ai une chance de lui parler de Céline, je le fais en mal. Juste pour l'étriver... » (*Le Soleil*, 29 mars 2003, p. D-2).

Plusieurs siècles de gloire

Étriver vient de l'ancien verbe *estriver*, usuel en français du XI^e à la fin du XVI^e siècle, qui dérive du nom *estrit* (variante *estrif*, qui se trouve encore chez La Fontaine) signifiant « querelle, dispute ; lutte, combat » en ancien français. L'étymon est d'origine germanique : **strid* « lutte » en ancien francique⁸. Le verbe *estriver* était utilisé en emploi absolu, avec les sens de « lutter, disputer, contester, se quereller », ou bien avec une préposition : « La philosophie n'estrive point contre les voluptés naturelles, pourvu que la mesure y soit jointe » (Montaigne, cité par Littré).

Ce verbe a figuré pendant trois siècles dans les dictionnaires, depuis celui de Cotgrave en 1611, qui relève aussi *estriveur* et *estriveux* au sens de « querelleur », jusqu'au *Dictionnaire général de la langue française*, publié en 1900⁹, qui le note comme « vieilli » (ce que fait également Littré). Le *Grand Larousse de la langue française* (1972) le relève encore sans le marquer comme terme vieilli, l'illustrant par une citation de Scarron. Dubois-Lagane¹⁰, qui présente la même citation (« Allez donc, sans plus étriver... », Scarron V, tome VI, 242), précise cependant que le verbe, usuel au XVI^e siècle, était hors d'usage au XVII^e siècle. Et pourtant... il fut admis dans le dictionnaire de Furetière (1690) et dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*, en 1694, mais fut retiré à la troisième édition, en 1740.

Comme beaucoup de mots tombés en désuétude à la cour et chez les écrivains, le verbe est resté bien vivant ailleurs, notamment dans le Nord et le Nord-Ouest de la France. Il s'y est maintenu dans son sens premier de « soutenir avec obstination, contester, contredire, marchander, chercher querelle », mais son caractère hargneux et batailleur s'est aussi affaibli dans certaines régions, notamment en Normandie. C'est là aussi que semble être apparu l'usage de *faire étriver*, en parallèle avec *étriver*, qui est bien attesté dans la région du Havre, dans le Bessin et le pays de Caux¹¹.

La Muse normande

Il est rare de pouvoir s'appuyer sur une œuvre littéraire en dialecte ou en français régional pour illustrer l'usage d'un mot. C'est pourtant le cas pour *étriver* qui figure dans quelques passages de la *Muse normande ou Recueil de plusieurs ouvrages facétieux en langue purinique ou gros normand* (1625-1653) dont l'auteur, David Ferrand, est poète, imprimeur et libraire à Rouen. Le titre même donne le ton de l'ouvrage – purinique s'apparente à purin ! – qui relate sous forme de stances, de sonnets et d'autres formes poétiques les mœurs du pays de Caux et les événements qui y sont survenus.

On y voit défiler l'actualité de l'époque, qui ne diffère guère de celle d'aujourd'hui : les fluctuations du cours de l'or, la thésaurisation de certains – les séraphins d'alors –, l'arrivée à Rouen d'une troupe de soldats exigeant d'être servis comme des princes et massacrant ceux qui leur ré-

sistent. Le poète s'adresse à eux : « Ah ! coquins enragés, retenez-vous en serre (= contenez-vous) ; Contre ces pauvres gens vous faut t'y estriver (= vous acharner) ? » (*Muse*, vol. 3, p. 79). Dans le volume 4, publié en 1669, donc après la mort de David Ferrand (1660), et qui s'intitule *Première partie du rétablissement de la Muse normande*, on lit le récit d'une procession à Rouen qui fut émaillée de divers incidents fripons. L'auteur enchaîne : « Mille autres accidents on pourrait vous décrire ° Mais je ne le veux pas pour vous faire estriver ; ° Le sujet est qu'à force de rire, ° J'aurais deuil qu'on vous vit gaillardement crever » (*Muse*, vol. 4, p. 123 ; j'ai actualisé la syntaxe et l'orthographe¹²).

Dans le *Dictionnaire de patois normand* publié en 1887, Henri Moisy précise : « *Étriver* est encore très fréquemment usité en Normandie, précédé de *faire*. *Faire étriver* quelqu'un, c'est l'agacer par des taquineries incessantes, le contredire malicieusement pour des riens ». Soixante ans plus tard, des enquêtes effectuées dans le département de la Manche (Basse-Normandie), entre 1948 et 1951, ont confirmé la vitalité du verbe : *étrivaer* est défini par « agacer » et illustré par la phrase *i me fait étrivaer* « il me fait enrager » (avec un renvoi à *endêver*)¹³.

Là ne s'arrête pas le fabuleux destin du verbe puisque la langue anglaise a emprunté *estriver* à l'ancien français et qu'il y vit toujours sous sa forme mutante *to strive* avec les sens originaux de « s'efforcer de » et « lutter, se battre ».

L'imprécation a le bras long

Le verbe *asticoter*, marqué comme familier dans le *Petit Robert*, n'entend pas tellement à rire, si l'on en croit ces exemples : « Pendant que le Canada et les États-Unis continuent de s'asticoter sur la question du bois d'œuvre, les industriels québécois reluquent de plus en plus les marchés d'exportation » (*Le Soleil*, 8 mai 2003, p. C-4). « Inscrite [l'actrice Ludivine Sagnier] au comité de soutien du candidat Jospin, qu'elle n'a pas hésité à asticoter sur la dépénalisation du cannabis lors d'un dîner à Matignon » (*Libération*, 25 août 2003, p. 36). On s'étonne de le voir défini par « agacer, harceler (qqn) pour de petites choses » et illustré par « Nicole le taquine, l'asticote inutilement ». Il faut croire qu'il peut s'adapter à un éventail de contextes assez large, allant de « harceler, provoquer » à « taquiner ».

L'origine du mot est incertaine, mais il remonterait à un juron proféré par les mercenaires allemands ou suisses servant dans le nord et l'est de la France lorsqu'ils se querellaient : *Dass dich Gott... !* « Que Dieu te... ! », francisé en *d'asticot* ou *dasticot* (1574), d'où vient le verbe *dasticoter*, relevé par Antoine Oudin dans ses *Curiositez françoises* (1640) au sens de « parler allemand ». On trouve *tasticoter* « discuter, tergiverser » dès 1718, qui est attesté en Picardie et en Lorraine¹⁴. Le *Robert historique* trouve peu vraisemblable le passage sémantique de « discuter » à « harceler, agacer ». Pourtant il semble logique : ce sont les mêmes emplois que ceux d'*étriver*.

En regard de la résistance farouche, des aigres querelles, des coups de gueule menaçants, du bruit et de la fureur qui jalonnent l'histoire de ces mots, une agacerie ou une étrivation à la québécoise semblent aussi douces qu'une piqûre de marinoûin.

Notes

- 1 W. von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch (FEW)* *adaciare 24, 129b et 130a.
- 2 Michel de Montaigne, *Essais*, livre 1, Paris, Garnier-Flammarion, 1969, p. 339.
- 3 De Gaston Vasseur, publié en 1963, réédité par Sides, 1998.
- 4 Michel Francard, *Dictionnaire des parlers wallons du pays de Bastogne*, De Boeck Université, 1994.
- 5 *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'Alain Rey, Paris, Dictionnaires Le Robert, éd. de 1998.
- 6 « Simple histoire. Ce que Dieu fait est bien fait », dans *L'Ère nouvelle*, vol. II, n° 24-30, 17 mai au 24 juin 1854, p. 1.
- 7 L.-J. Papineau, *Lettres*, dans *Rapport de l'archiviste de la province de Québec 1955-1957*, p. 369.
- 8 FEW *strid 17, 255b et 256a.
- 9 A. Hatzfeld et A. Darmesteter, *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVI^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Delagrave, 1890-1900, 2 vol. [réimpression, 1964].
- 10 J. Dubois et R. Lagane, *Dictionnaire de la langue française classique*, 2^e éd., Paris, Belin, 1965.
- 11 Voir note 8.
- 12 Pour comprendre ces textes, on se réfère à l'ouvrage de A. Héron, *Glossaire de la Muse normande de David Ferrand*. *Dictionnaire du parler de Caux (patois normand)*, Rouen, 1891-1895. Réimpression par Slatkine Reprints, 1969.
- 13 J.-P. Bourdon, A. Cournée et Y. Charpentier, *Dictionnaire normand-français*, Paris, Conseil international de la langue française, 1993.
- 14 FEW *dass dich Gott* 15³, 58b et 59a.

Les exemples tirés de la littérature québécoise proviennent de la documentation du *Tésor de la langue française au Québec*, CIRAL, Université Laval.